



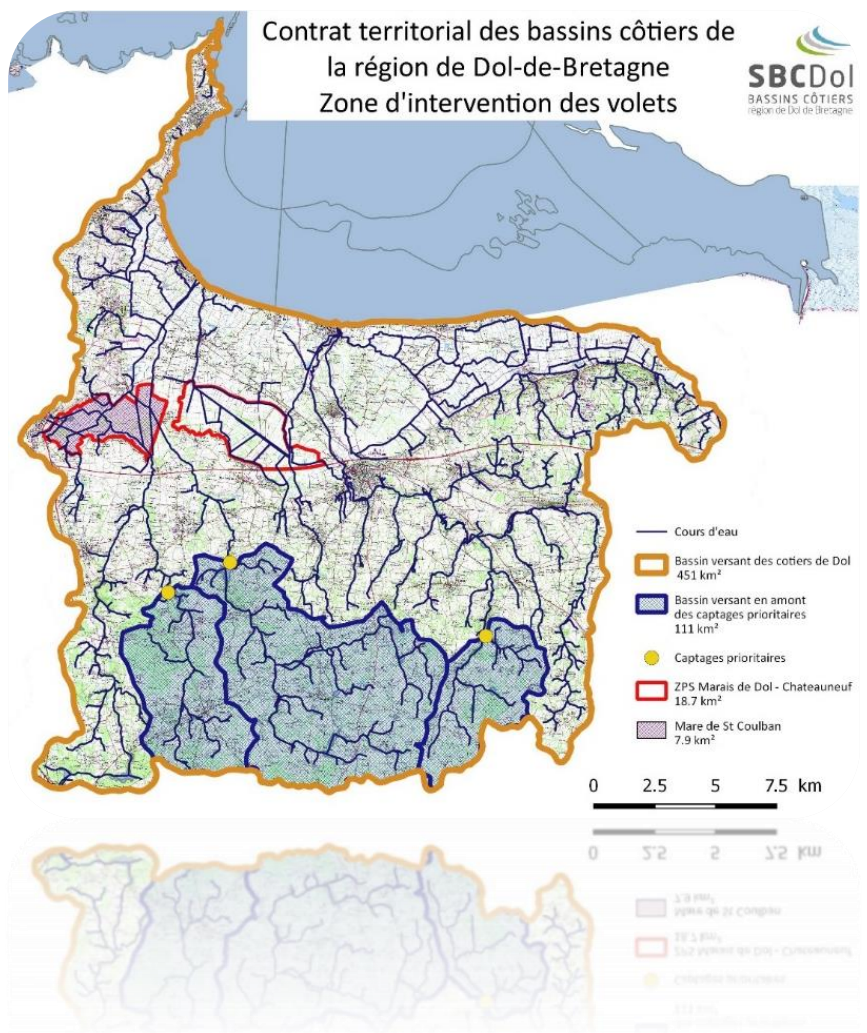
Établissement public du ministère chargé du développement durable



2022 - 2024

Contrat Territorial des Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Annexe 7 – COMPOSITION COMITE



Rédacteur – SBCDol

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières – 35120 DOL DE BRETAGNE
☎ 02.57.64.02.54 - ✉ contact@sage-dol.fr - www.sbcdol.fr

Le comité de pilotage du contrat suit et valide les différentes étapes de mise en œuvre du contrat territorial. Le SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne se superpose au contrat territorial des côtiers de Dol puisque tous deux ont pour périmètre de compétences le même bassin versant.

A ce titre, lors de l'élaboration des différents volets du contrat territorial, la Commission Locale de l'Eau est apparue comme l'instance ayant la capacité d'analyser, débattre et entériner des décisions quant à l'approche des différents éléments du contrat territorial. Cette représentation permet en effet de toucher, les partenaires, les acteurs, les usagers et les élus de ce territoire, qui prennent chacun part aux décisions. Le comité de pilotage est issu des membres de la CLE et il est ouvert à de nouveaux membres sur proposition et accord du présent comité.

La composition de la CLE peut varier suite aux élections, à des modifications du territoire (exemple : Fusion de communes). La dernière composition date de 2017 et sera actualisée par la suite (ex : élection des représentants de la chambre d'agriculture de Bretagne en 2019)

Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne
D'après l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 modifié par l'arrêté du 5 octobre 2017

Composition de la CLE modifiée suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bassin du Guyoult par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017

1 Président

4 Vice-présidents

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

Soit 54 membres répartis comme suit :

- Collège des élus : 30
- Collège des usagers : 15
- Collège de l'Etat : 9

